



**CSSCT pour  
CSE**

Référence :  
**SSI.177**

Durée conseillée :

**5 jours**

Tarif en inter-entreprise :

**[nous contacter](#)**

Tarif en intra-entreprise :

**1090 € HT/ jour / groupe**

<https://www.cnfce.com/formation-cssct-5-jours-entreprise-300-salaries-cse>

## Formation CSSCT : Garantir la santé, sécurité et les conditions de travail au sein d'un CSE

La **commission santé, sécurité et conditions de travail** (CSSCT) assure les prérogatives du CHSCT. Sa mise en place est obligatoire pour les **entreprises de plus de 300 salariés** et assure, par délégation du Comité social et économique (CSE) d'une entreprise, les fonctions relatives à la sécurité et à la prévention des risques d'accidents sur le lieu de travail. Cette **formation CSSCT pour CSE**, déclinée sur 5 jours, abordera de manière exhaustive le fonctionnement de cette commission, son rôle au sein d'un CSE et l'apprentissage relatif à l'exécution de ses missions.

Afin d'adhérer au mieux à leurs missions, les membres du CSE seront également formés sur la politique à mettre en place en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette **formation CSSCT initiale** pour membres du CSE est également disponible sur un **[format de 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés](#)**.

NB : Ce programme et ses supports pédagogiques tiennent compte des évolutions en lien avec la loi Santé au Travail n° 2021-1018 du 2 août 2021 (Journal officiel du 3 août 2021) et de la loi Climat n° 2021-1104 du 22 août 2021 (Journal officiel du 24 août 2021).

### Objectifs pédagogiques

- Etre acteur de la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise
- Etre en mesure de réaliser des enquêtes concernant les accidents du travail, les maladies professionnelles ou à caractère professionnel



# Programme

## **Appréhender le rôle du comité social et économique CSE concernant sa mission en santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)**

- Savoir comment gérer les attributions dans les entreprises de taille moyenne (50 salariés et plus)
- Mise au point sur les attributions de consultations et d'informations
- Assurer la gestion des données SSCT de la BDESE (base de données économiques, sociales et environnementales depuis la loi Climat du 22 août 2021)
- Point sur les différents droits d'alerte : quels-sont-ils ? Comment y recourir ?
- Assurer l'instauration d'un comité social et économique :
  - Mise au point sur la composition, l'élection, le mandat et les modalités électorales d'un comité social et économique
  - Le représentant de proximité éventuel : description de son rôle en SSCT
  - Comment mettre au point un CSE interentreprises ?
- Panorama des moyens accordés aux acteurs du Comité social et économique et de la CSSCT :
  - Calcul des heures de délégation
  - Mise au point sur les extensions de liberté de déplacement et de circulation à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
  - Point concernant les droits d'affichage
  - Exercice du droit à la formation pour exercer leurs missions
- Focus sur les dispositions particulières pour les entreprises de taille moyenne (50 salariés et plus) :
  - Règlement intérieur, local, réunions
- Le comité social et économique : bilan de son organisation (ordre du jour des réunions, délibérations, procès-verbal)
- Mettre en place d'une ou des commissions SSCT des CSE pour les

grandes entreprises (300 salariés et plus) :

- Comment faire fonctionner une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) ?
- Subventions de fonctionnement : qui les verse ? Comment les calculer ?
- Focus sur les expertises : déterminer qui a la possibilité de les réaliser et comment
- Faire le point sur les dispositions concernant les CSE centraux d'entreprise et les CSE d'établissement
- Comprendre les dispositions pénales et la protection des membres (statut protecteur)

## **Panorama des responsabilités pénales et civiles concernant la santé et la sécurité au travail d'un comité social et économique**

- Quid des notions d'obligation de sécurité et de faute inexcusable de l'employeur
- Comprendre le fonctionnement de la délégation de pouvoir. Comment la rédiger ?

## **Qui sont les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise ? Focus sur la santé, la sécurité et les conditions de travail dans le code du travail**

- Focus sur les grands principes de prévention
- Droits d'alerte et de retrait des travailleurs, droit d'alerte environnement, droit d'alerte libertés et droits fondamentaux : comprendre leur fonctionnement
- Point sur la négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail
- Mise au point sur les formations obligatoires en entreprise
- Connaître les dispositions relatives à certains travailleurs

## **Description des documents à disposition ou auxquels le CSE ou sa CSSCT contribue**

- Connaître les registres et documents relatifs à la SSCT : Document unique d'évaluation des risques, Plans de prévention entre entreprises utilisatrices / entreprises extérieures
- Le DUER ou le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRiPACT) après la loi Climat du 22 août 2021 ?

- Ses contenus obligatoires et le rapport de bilan
- La consultation du CSE sur le DUER, enfin, et ses mises à jour
- L'accès au DUER après la loi Santé au Travail du 2 août 2021, les formalités de son dépôt et sa transmission, sa conservation 40 ans
- Le passeport de prévention est créé : ses implications concrètes

## **Mise au point sur les risques professionnels et leurs facteurs**

- Intégrer les grandes familles de risques et prendre connaissance des mesures de prévention légales (loi Santé au Travail du 2 août 2021) et réglementaires
- Le comité social et économique à l'avenir « associé » à la démarche d'évaluation des risques
- Assurer la prévention des risques psychosociaux et des agissements sexistes. Les troubles psychosociaux : burn-out, violences au travail, harcèlements sexuels - après la loi Santé au Travail du 2 août 2021 - et harcèlement moral. La dure problématique des suicides professionnels

## **Bilan des activités d'une commission santé, sécurité, et conditions de travail**

- Assurer l'inspection des lieux de travail
- Analyser des situations de travail et des études des postes de travail
- Quel travail d'enquête lors d'une maladie professionnelle, après un accident de travail ou un harcèlement sexuel ou moral ?
- Assumer la promotion de la prévention pour la conduite de projets

## **Enseignements pratiques de la formation CSSCT pour représentants du CSE**

- Assurer la revue et l'exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)
- Analyser des accidents de travail par la méthode de l'arbre des causes
- Identifier des risques sur un poste de travail et définir des mesures de prévention
- Élaborer un ordre du jour de réunion
- Construire les grandes lignes d'un projet à présenter en public
- Exercices de positionnement à l'entrée en formation et de validation des acquis

## **Bilan de la formation CSSCT commission santé sécurité et conditions de travail**

## Public & prérequis

### Public cible

- Travailleurs amenés à occuper une fonction de représentant au comité social et économique (CSE) de l'entreprise qui les emploie
- Chefs d'établissement
- Personnes compétentes désignées par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Responsables des ressources humaines et du personnel
- Responsables hygiène, sécurité et conditions de travail

### Pré-requis

**Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation CSSCT pour membres du CSE**

## Méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet
- Supports d'animation pédagogique de la **formation CSSCT**

### Évaluation des acquis en fin de formation